



CRA Rive-Sud
COMITÉ RÉGIONAL D'ARBITRAGE

Guide général de l'arbitrage 2013

**360, rue Lawrence, Suite 2350
Greenfield Park, Québec
J4V 2Z4**

Tél. : (450) 926-9062

Fax. : (450) 926-2023

info@arsrs.com

www.arsrs.com

Révisé par Nicolas Piperno

Le 1^{er} mars 2013

TABLE DE MATIÈRES

1.0	L'ASSOCIATION RÉGIONAL DE SOCCER DE LA RIVE-SUD	3
1.1	COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL DE L'ARSRS 2013	3
1.2	COMITÉ RÉGIONAL D'ARBITRAGE (CRA).....	4
1.3	COMITÉ DE GESTION DES ARBITRES (CGA).....	4
1.4	CONTACTS DU CRA	4
1.5	PLANIFICATION ANNUELLE 2013 DE LA RIVE-SUD.....	5
1.6	AFFILIATION DES ARBITRES 2013.....	5
1.7	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE.....	5
1.8	CLASSIFICATION DES ARBITRES	6
1.9	PROCÉDURE POUR LA PROMOTION AU NIVEAU RÉGIONAL	6
2.0	POLITIQUES ET PROCÉDURES D'ASSIGNATION 2013	7
2.1	OBLIGATIONS DE L'ASSIGNATEUR.....	7
2.2	JURIDICTION D'ASSIGNATION	7
2.3	ÉCHÉANCIER D'ASSIGNATION DES ARBITRES	7
2.4	RETOURS D'ASSIGNATION	8
2.5	ABSENCES.....	8
2.6	RETARDS DE MATCH	8
2.7	RAPPORTS ET FEUILLES DE MATCH TRANSMIS EN RETARD	8
2.8	AMENDES.....	9
2.9	UN ARBITRE QUI OFFICIE DANS DES COMPÉTITIONS NON SANCTIONNÉES	9
2.10	FRAIS DE MATCH	9
2.11	CONFLITS D'INTÉRÊT	9
3.0	POLITIQUES ET PROCÉDURES DE MATCH.....	10
3.1	AVANT LE MATCH	10
3.1.1	<i>Chandail des équipes</i>	<i>10</i>
3.1.2	<i>Nombre de joueurs</i>	<i>10</i>
3.1.3	<i>Entraîneurs.....</i>	<i>10</i>
3.1.4	<i>Carte d'affiliation des joueurs et dirigeants.....</i>	<i>10</i>
3.1.5	<i>Feuille de match.....</i>	<i>11</i>
3.1.6	<i>Nombre de joueurs insuffisants</i>	<i>11</i>
3.1.7	<i>Terrain non-disponible.....</i>	<i>11</i>
3.1.8	<i>Entrée protocolaire (pour la LIZ2 juvénile seulement).....</i>	<i>11</i>
3.2	DURANT LE MATCH	12
3.2.1	<i>Substitution.....</i>	<i>12</i>
3.2.2	<i>Expulsion.....</i>	<i>12</i>
3.2.3	<i>Arrêt d'un match avant le temps réglementaire</i>	<i>13</i>
3.2.4	<i>Soccer à 9 (pour U-11 seulement).....</i>	<i>13</i>
3.3	APRÈS LE MATCH	13
3.3.1	<i>Protêt.....</i>	<i>13</i>
3.3.2	<i>Rapports et feuilles de match</i>	<i>13</i>
4.0	TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTES LIGUES 2013.....	1
5.0	AGRESSIONS PHYSIQUES ENVERS UN ARBITRE	1
5.1	JUSTE APRÈS L'INCIDENT	1
5.2	APRÈS AVOIR QUITTÉ LE TERRAIN.....	1
6.0	ANNEXE.....	2
A.	TARIFS ÉTÉ 2013 :.....	2
B.	TARIFS HIVER 2013	2
C.	CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ARBITRE	2

1.0 L'ASSOCIATION RÉGIONAL DE SOCCER DE LA RIVE-SUD

L'Association Régional de Soccer de la Rive-Sud (ARSRS) s'est dotée d'un programme visant le développement des arbitres pour tout la Rive-Sud. Cet écrit a pour but d'informer les officiels sur les procédures administratifs ainsi que quelques conseils sur l'arbitrage.

1.1 Comité Exécutif et personnel de l'ARSRS 2013

Comité Exécutif

Président
Vincenzo Ruberto

Trésorier <i>Walter Tshibangu</i>	Administrateur Compétition <i>Stéphane Dalpé</i>	Vice-président Technique <i>Luis Corrales</i>	Administrateur Arbitrage <i>Nicolas Piperno</i>	Administrateur Communication <i>Marc Bélanger</i>
Comité Régional Finances	Comité de compétition	Comité Régional Technique	Comité Régional Arbitrage	Comité de soccer récréatif

Personnel

Marc Wilson, Directeur Général

Valmie Ouellet, Directrice Technique Régional

Cindy Walsh, Directrice Technique Adjointe

Eduard-Nick Pascalau, Coordonnateur aux Compétitions

François Jean-Baptiste, Adjoint aux Compétitions

Luis Pulgar, Directeur des arbitres

Oscar Rios, Assignateur régional

Julie Clément, Coordonnatrice à l'administration

1.2 Comité Régional d'Arbitrage (CRA)

Le CRA de la Rive-Sud est composé de tous les responsables d'arbitrage, tel que désignés par leur club respectif. Le CRA a comme mandat d'émettre des recommandations au CE et CA de l'ARSRS et par les règlements généraux de l'ARSRS, le CRA a le mandat de :

- Inscrire tous les programmes et services offerts par le secteur arbitrage dans une démarche de développement stratégique.
- Assurer un leadership régional dans le développement du secteur arbitrage
- Recommander les programmes et actions à mettre en place pour favoriser le recrutement, la rétention et le perfectionnement des arbitres
- Veiller à l'application des critères relatifs à la formation, à la promotion et au développement des officiels

Toutes évaluations et développement est géré par le directeur des arbitres.

1.3 Comité de gestion des arbitres (CGA)

Le CGA de la Rive-Sud est composé du directeur des arbitres, administrateur d'arbitrage et au moins deux membres du CRA. Le CGA a comme mandat de traiter toute affaire disciplinaire concernant les arbitres sur la liste régionale de la Rive-Sud.

1.4 Contacts du CRA

DIRECTEUR DES ARBITRES : **Luis Pulgar** (pulgar_luis@hotmail.com)
ASSIGNATEUR : **Oscar Rios** (arbitrage.arsrs@yahoo.ca) ou 450-926-9062 poste 226
ADMINISTRATEUR ARBITRAGE: **Nicolas Piperno** (nicolas.piperno@gmail.com)

Les responsables locaux mis à jour au 1^{er} avril 2013 sont:

Club	Responsable Arb.	Courriel
Boucherville	Valérie Boutin	valeriearbitrage@yahoo.ca
Brossard	Zouhair Loubani	arbitrage@asbrossard.com
Candiac	Gisèle Lanctin	gis_lanctin@videotron.ca
CSR	Sébastien Dubé	sebdube_10@hotmail.com
Greenfield Park	Patrick St-Hilaire	psth06@hotmail.com
Haut-Richelieu	Patricio Souza	shrarbitrage@gmail.com
La Prairie	Sarah Morisset	sarah.morisset@sympatico.ca
Longueuil	Marie-Han Gagnon	arbitrage.terrains@gmail.com
St-Amable	Rui Rodrigues	rui_rodrigues2005@yahoo.ca
St-Hubert	Éloi Bérubé	go_impact@hotmail.com
Ste-Julie	Robin Claveau	arbitre@soccersaintejulie.com
St-Lambert	Sébastien Noshinravani	arbitrageassl@gmail.com
Mont St-Bruno	Dany Gauthier	dgeneral@soccermontbruno.com
Varennes	Marc Brisebois	marc.brisebois.asv@gmail.com

1.5 Planification annuelle 2013 de la Rive-Sud

JANVIER

31 janvier Date limite pour l'affiliation des arbitres provinciaux

FÉVRIER

9-10 février Stage de promotion des arbitres de grade régional pendant une fin de semaine

MARS

9-10 mars Stage d'évaluateurs-district

16, 19 et 30 mars Stage de recyclage pour arbitres régionaux ARSRS

31 mars Date limite pour l'affiliation des arbitres régionaux

AVRIL

Mi-avril Séminaire des nouveaux arbitres provinciaux pendant une fin de semaine

27 avril Stage de recyclage pour arbitres régionaux ARSRS

AOÛT

31 août Date limite pour l'affiliation des arbitres locaux

DÉCEMBRE

1 décembre Date limite de remise des bilans annuels de l'arbitrage des responsables locaux au CRA

1.6 Affiliation des arbitres 2013

C'est la responsabilité des arbitres de s'affilier. À chaque année, les arbitres doivent contacter leur responsable des arbitres de leur ville pour s'affilier et ceci avant les dates limites. Les responsables locaux doivent s'assurer que leurs arbitres sont affiliés avant de pouvoir arbitrer.

Coûts :

- Pour les arbitres de moins de 16 ans (S7, Juvénile) et arbitres de première année: 10\$.
- Pour les arbitres de grade district: 40\$
- Pour les arbitres de grade régionale, provincial, national et FIFA : 60\$

Dates limites :

- Pour les arbitres provinciaux : **31 janvier**
- Pour les arbitres régionaux : **31 mars**
- Pour les arbitres locaux : **31 août**

Endroit: Au bureau du club dans la ville où s'affilie

1.7 Conditionnement physique

Une bonne condition physique étant essentielle pour un bon arbitrage, tous les arbitres régionaux sont soumis annuellement à un test servant à mesurer leur capacité physique (test Cooper). Il consiste à parcourir pendant 12 minutes sans marcher afin d'obtenir au moins 2 700 mètres pour les hommes et 2 400 mètres pour les femmes.

1.8 Classification des Arbitres

NIVEAU	EXIGENCES
Effectifs réduits	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être âgé d'au moins 12 ans au 1er janvier de l'année en cause; ✓ Avoir suivi le stage de formation de soccer juvénile reconnu par la FSQ comprenant 6 heures de théorie fondamentale sur les lois du jeu pour le Soccer à 7.
District	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être âgé d'au moins 14 ans au 1er janvier de l'année en cause; ✓ Un arbitre district âgé entre 14 et 16 ans est considéré un arbitre de niveau juvénile. ✓ Avoir suivi un stage de formation reconnu par l'ACS comprenant 16 heures de théorie sur les lois du jeu. ✓ Obtenir une note minimale de 80% à l'examen ✓ Avoir réussi une évaluation régionale à 70% ✓ Avoir réussi 2 Cooper tests régionaux.
Régional	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir complété un an comme arbitre niveau district et être recommandé par l'ARSRS; ✓ Être âgé d'au moins 18 ans au 1er janvier de l'année en cause; ✓ Avoir complété au moins 80% du stage de promotion de district à régional reconnu par la FSQ; ✓ Avoir arbitré 20 matchs qualificatifs; ✓ Réussir 2 Cooper tests; ✓ Réussir 3 évaluations avec une note minimale de 70% dans les deux ans suivant le cours; ✓ Les évaluations doivent avoir été faites lors des matchs de compétition de haut niveau.
Provincial	Voir à ce sujet les règlements de l'ACS.
National	Voir à ce sujet les règlements de l'ACS.
F.I.F.A.	Voir à ce sujet les règlements de l'ACS.

1.9 Procédure pour la promotion au niveau régional

Les arbitres niveau district désirant obtenir une promotion de niveau régional doivent être préalablement recommandés par leur club. Ensuite, voici les étapes à suivre :

- Remplir le formulaire de candidature « DEMANDE DE PROMOTION D'ARBITRE » qui se trouve au site Web de la Fédération de Soccer Québécoise (FSQ) ou au bureau de l'ARSRS.
- Faire parvenir le formulaire rempli à l'ARSRS par courriel ou par la poste, n'oubliez de joindre votre paiement à l'ordre de FSQ.
- Envoyer la demande avant le **1^{er} janvier de l'année en cours**. Par la suite, l'arbitre suit le stage de formation donné par la fédération. Il a 2 ans pour obtenir les évaluations requises. Quand il a ses évaluations, l'arbitre doit monter un dossier avec ses matchs, ses formations des 2 dernières années et le remettre au CRA avec ses évaluations.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à écrire à **Luis Pulgar** (pulgar_luis@hotmail.com).

2.0 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'ASSIGNATION 2013

2.1 *Obligations de l'assignateur*

- Peut déléguer, si nécessaire, certaines assignations à un club;
- Peut faire appel à des arbitres de l'extérieur de son territoire si nécessaire, mais seulement pour des assignations de dernière minute;
- Doit recevoir les copies des rapports (disciplines ou d'incident) d'arbitre pour les parties de niveau régional pour le présenter au directeur des arbitres;
- Doit maintenir un registre exact de toutes amendes ou sanctions d'arbitre.

2.2 *Juridiction d'assignation*

L'assignation des ligues suivantes est sous la juridiction exclusive de l'ARSRS :

- la Ligue de soccer régional de la Rive-Sud (LSRRS);
- la Ligue de soccer Zone 2 (LIZ2);
- la Ligue Senior de la Montérégie (LSM);
- la Ligue Industrielle du Centre Multisports du collège Français (LICM).

2.3 *Échéancier d'assignation des arbitres*

- 7^e du mois précédent l'assignation : l'arbitre doit soumettre c'est disponibilités sur PTS-REF (<http://www.tsisports.ca/sc/soccer/ref/>);
- du 7 au 19 : confection de l'assignation en fonction des critères suivants :
 - présence au stage de recyclage
 - liste de compétence établie par le CRA
 - réussite aux tests de conditionnement
 - âge (16 ans et plus pour les matchs séniors)
 - disponibilités;
- entre le 19 au 20 : remise des assignations aux membres du CRA pour étude;
- le 21 : envoi de l'assignation aux arbitres régionaux;
- le 28 du mois : tous les assignations doivent être acceptés ou refusés sinon l'assignateur réassignera les matchs de l'arbitre.

N.B. Aucun arbitre ne peut être assigné des matchs s'il ne se présente pas au stage de recyclage de début d'année.

2.4 Retours d'assignation

Si, une fois l'assignation confirmée et acceptée par l'arbitre, un arbitre est dans l'impossibilité d'arbitrer un match auquel il a été assigné et doit retourner une ou plusieurs de ses assignations, l'arbitre doit communiquer immédiatement avec l'assignateur.

Un match retourné **plus** de 7 jours avant le match n'aura aucun frais administratifs imposés.
Un match retourné **moins** de 7 jours avant le match aura des frais administratifs de 10\$ PAR ASSIGNATION imposés.

En cas exceptionnel ou un arbitre ne peut, par des raisons hors de son contrôle, respecter son assignation, il est de sa responsabilité de justifier par écrit (courriel) à l'assignateur sa raison du retour. Si la raison est jugée valable par le CGA, aucun frais administratif ne sera exigé.

2.5 Absences

Si un arbitre n'est pas présent lors d'un match, une amende lui sera infligée (en fonction de l'assignation originale). L'amende se limite à un match par jour. Si la raison est jugée valable par le CGA aucune amende ne sera facturée.

- 1^{er} offense : 30 \$
- 2^e offense : 50 \$ et il pourra être appelé à comparaître devant le CGA
- 3^e offense : 100 \$ et suspension d'un mois

2.6 Retards de match

Tout arbitre causant un retard de plus de cinq (5) minutes pour le début d'une partie à laquelle il a été assigné, sera automatiquement passible de sanctions suivantes :

- 1^{er} offense : réprimande écrite
- 2^e offense : 30 \$ et il pourra être appelé à comparaître devant le CGA
- 3^e offense : 50 \$ et suspension de deux semaines

N.B. À moins d'avoir de consignes différentes de l'assignateur, si un arbitre arrive en après l'heure cédulée du match et a été assigné comme arbitre de centre, l'arbitre en question serait relégué au poste d'arbitre assistant junior. S'il n'y avait pas d'arbitre assistants, l'arbitre en retards serait donc relégué au poste d'arbitre assistant sénior.

2.7 Rapports et feuilles de match transmis en retard

Tous rapports et feuilles de match doivent être acheminés dans un délai de 48 heures après le match. À défaut de quoi, les frais administratifs suivants seront imposés à l'arbitre :

- 1^{er} offense : 10 \$
- 2^e offense : 20 \$ et il pourra être appelé à comparaître devant le CGA
- 3^e offense : 30 \$ et suspension de deux semaines

Tout arbitre qui ne retournera pas les rapports ou feuilles de match prescrits dans les sept jours ouvrables suivant le match, verra son cas référé au CGA.

2.8 Amendes

Le montant des amendes reçues sera communiqué à l'arbitre via un courriel émis par le département Arbitrage. En cas de contestation par l'arbitre sur une partie ou la totalité de la facture, un délai de dix (10) jours est accordé pour présenter par écrit son désaccord. Après délibération, le CGA prendra alors une décision qui sera sans appel.

Toutes amendes dus à la région sont payables dans les dix (10) jours suivant la réception de la facture ou de la date de décision du CGA. Passé ce délai de dix (10) jours, l'arbitre fautif pourra être suspendu par la région de toute activité d'arbitrage jusqu'au règlement des sommes dues.

2.9 Un arbitre qui officie dans des compétitions non sanctionnées

Toutes les assignations de cet arbitre lui seront retirées et son cas sera soumis au comité de discipline de la Fédération.

2.10 Frais de Match

- Le taux payé sera celui du plus haut niveau de compétition des deux équipes en présence.
- Si un match ne peut pas commencer (ex : température, lumière, nombre insuffisant de joueurs, etc) après avoir attendu le délai minimum de 15 minutes (LIZ2) ou 30 minutes (toute autre ligue), tous les officiels (arbitre et évaluateur) seront payés à moitié montant prévu à l'exception d'un arbitre qui ne se présente pas.
- Si l'équipe receveuse n'est pas présente pour payer les arbitres en cas de match annulé, une demande de paiement doit être faite auprès de l'ARSRS.
- Un arbitre qui garde un montant plus élevé que le montant inscrit dans les frais d'arbitrage sera appelé au CGA et verra son assignation suspendue jusqu'à nouvel ordre.

2.11 Conflits d'intérêt

La notion de conflit d'intérêt intervient dans les cas suivants :

- Un arbitre qui est (ou a été) joueur actif ou a un membre de sa famille qui est joueur actif d'une équipe compétitive ne peut pas officier dans la catégorie/division de son équipe.
- Un arbitre qui est entraîneur actif d'une équipe compétitive ne peut pas officier dans la catégorie/division de son équipe, ni dans un autre impliquant une équipe de son club.
- Un arbitre qui cause un conflit d'intérêt sera questionné par le CGA.

3.0 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE MATCH

3.1 Avant le match

3.1.1 Chandail des équipes

- En cas de couleurs similaires par les deux équipes, c'est l'équipe considérée comme visiteuse qui doit effectuer le changement de chandails.
- Les joueurs des équipes en présence doivent porter sur le dos de leur chandail un numéro apparent et ce numéro doit correspondre au numéro inscrit sur la feuille de match.
- Le capitaine de chaque équipe devra porter un brassard ou un sigle sur son chandail l'identifiant comme le capitaine.
- Le gardien de but devra avoir un chandail de couleurs différentes des arbitres et des joueurs.

3.1.2 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs maximal pouvant être inscrit sur la feuille de match est de 15 joueurs pour le soccer à 7 et 18 joueurs pour le soccer à 9 et 11. Le nombre de joueurs minimum requis pour le déroulement d'un match est de : Soccer à 7: 5 joueurs, Soccer à 9 : 6 joueurs, et Soccer à 11 : 7 joueurs.

3.1.3 Entraîneurs

Le nombre de dirigeants (entraîneurs) permis sur le banc des joueurs est fixé à trois.

3.1.4 Carte d'affiliation des joueurs et dirigeants

- Chaque joueur doit obligatoirement posséder sa carte d'affiliation et la présenter à l'arbitre avant le début du match.
- L'arbitre doit vérifier toutes les cartes d'affiliation de tous les joueurs et dirigeants désirant prendre part au match.
- L'entraîneur, le gérant ou le capitaine d'une équipe peut demander de vérifier les cartes d'affiliation de l'équipe adverse en présence de l'arbitre tant que celui-ci les a en sa possession.
- Un joueur ou entraîneur n'ayant pas de carte d'affiliation ne peut prendre part au match sauf s'ils ont une permission écrite par le coordinateur des compétitions.
- L'arbitre conserve les cartes d'affiliation des joueurs jusqu'à la fin du match.
- Vous pouvez garder la carte d'affiliation d'un joueur ou d'un entraîneur *seulement* s'il vous a menacé, agressé ou frappé.
- Toute carte d'affiliation retenue ou que vous avez oublié de remettre doit parvenir immédiatement au bureau de la région.
- Si une équipe complète ne présente aucune carte d'affiliation pour une raison hors de leur contrôle, l'arbitre doit l'indiquer sur la feuille de match et peut vérifier l'identité des joueurs par des moyens officiels (permis de conduire, carte d'assurance maladie).

3.1.5 Feuille de match

- Chaque équipe doit fournir et correctement remplir sa feuille de match.
- L'arbitre s'assurera que les maximums de joueurs et dirigeants soient respectés.
- Tout joueur ou dirigeant désirant participer au match doit inscrire son nom et numéro de carte d'affiliation, et ce, avant le début du match.
- Un joueur non présent au début d'un match pourra seulement jouer s'il/elle se présente avec sa carte d'affiliation AVANT le début de la deuxième demie et à la condition que son nom figurait sur la feuille de match au début du match. **Pour la LSM, un joueur peut arriver n'importe quand pourvu que son nom soit inscrit sur la feuille de match.**

3.1.6 Nombre de joueurs insuffisants

Si le nombre de joueur minimal n'est pas atteint dans une équipe, à l'heure prévue pour le coup d'envoi, un délai de 15 minutes (LIZ2) ou 30 minutes (toute autre ligue) leur sera accordé. Après ce délai, le match doit être annulé pour nombre de joueur insuffisant (aucun délai n'est accordé par la suite).

Important : En aucun temps, l'arbitre ne doit indiquer, attribuer de pointage ou déclarer vainqueur l'équipe présente; c'est à la région de décider qui sera le gagnant.

3.1.7 Terrain non-disponible

Si le terrain n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit et que les deux équipes sont d'accords pour jouer sur un autre terrain dans le même secteur que le terrain original, les arbitres doivent offrir leur coopération afin que le match se joue dans le but de minimiser les inconvénients et les coûts d'opération. Dans un tel cas, l'équipe receveuse est responsable du transport allé et retour des arbitres au nouveau terrain. L'arbitre doit mentionner le changement de terrain sur la feuille de match et un représentant de chaque équipe doit signer avant le départ pour le nouveau terrain.

S'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de match. Dans le cas d'un tel changement, l'arbitre doit rapporter le fait à l'ARSRS et à l'assignateur par courriel (délai de 48 heures).

3.1.8 Entrée protocolaire (pour la LIZ2 juvénile seulement)

5 minutes avant le début officiel de la partie

- Les capitaines des deux équipes rejoignent les arbitres à l'intersection de la ligne médiane et la ligne de touche du côté des bancs des joueurs pour faire le tirage au sort.

4 minutes avant le début officiel de la partie

- Les trois arbitres se placent à l'intersection de la ligne médiane et la ligne de touche du côté des bancs des joueurs et indiquent aux équipes qu'ils doivent s'aligner sans délai sur la ligne de touche.

3 minutes avant le début officiel de la partie

- Les joueurs partants (titulaires) des deux équipes s'alignent à la gauche et à la droite respectivement des arbitres, du côté de leur propre banc de réserve, faisant face au terrain

- Les capitaines des deux équipes doivent se trouver en premier à côté des arbitres assistants
- Les arbitres vérifient visuellement que les deux équipes sont bien alignées
- Les arbitres ouvrent la marche et se déplacent jusqu'au centre du terrain
- Les joueurs suivent derrière, en deux files, le capitaine tout de suite derrière les arbitres assistants et ensuite les autres coéquipiers
- Au centre du terrain les arbitres s'arrêtent et ensuite les deux équipes s'alignent à la gauche et à la droite, le capitaine de chaque équipe toujours à côté des arbitres assistants
- Les deux équipes font face au banc et ensuite se tournent pour faire face aux spectateurs. On applaudit brièvement les spectateurs.

2 minutes avant le début

- L'équipe qui visite se déplace pour donner la main d'abord aux arbitres et ensuite à l'équipe receveur. Le capitaine doit initier le mouvement suivant l'invitation de l'arbitre de centre de procéder.
- Les joueurs de l'équipe receveur ne se déplacent pas jusqu'à ce que les joueurs de l'équipe visiteur aient complété leur déplacement pour donner la main
- Les joueurs de l'équipe receveur se déplacent maintenant à leur tour et donnent la main aux arbitres.

1 minute avant le début

- Les deux équipes se placent dans leur terrain respectif et attendent le signal des arbitres pour commencer la partie.

3.2 Durant le match

3.2.1 Substitution

Les substitutions sont seulement autorisées pendant les arrêts suivants dans la LIZ2 U-13 AA et plus:

- but,
- coup de pied de but,
- joueur blessé,
- à la mi-temps

Pour les ligues A, U-11 AA, U-12 AA et LSM, les substitutions sont également autorisées lors des touches offensives (si l'équipe qui a la touche change, l'autre équipe peut changer).

Les substitutions sont illimitées, mais doivent d'abord avoir été approuvées par l'arbitre avant d'être effectuées. Chaque substituant devra attendre, à la ligne médiane, que le joueur substitué soit complètement sorti du terrain avant d'y pénétrer. Le joueur substitué peut sortir par n'importe quelle ligne du terrain.

3.2.2 Expulsion

Tout joueur qui est expulsé (carton rouge) ou entraîneur (verbalement) du jeu par l'arbitre doit quitter le terrain immédiatement et se rendre au vestiaire ou dans les estrades en dehors de

l'enceinte du terrain. S'il refuse, l'arbitre a le droit d'attendre jusqu'à ce que la règle soit respectée. Si le refus persiste, l'arbitre est dans le droit d'arrêter le match.

L'arbitre devra remplir le formulaire de « rapport disciplinaire » (www.arsrs.com), pour chaque expulsion et indiquer les raisons et faits ayant entraîné l'expulsion (voir loi 12 dans les lois du jeu).

3.2.3 Arrêt d'un match avant le temps réglementaire

S'il faut arrêter le match avant le temps réglementaire par cause de température ou de noirceur, le match comptera seulement si le temps minimum joué a été de 75 % du temps réglementaire soit 68 minutes pour un match U-18 ou senior, 60 minutes pour un match U-15/16, 53 minutes pour un match U-13/14, 45 minutes pour un match U-11/12, et 38 minutes pour un match U-10.

3.2.4 Soccer à 9 (pour U-11 seulement)

Les règlements de soccer à 9 sont identiques aux règlements de soccer à 11 à l'exception des dimensions de terrains et du nombre minimum/maximum de joueurs (voir 3.1.2). Pour plus d'information, consultez les lois du jeu soccer à 9 établis par la Fédération de Soccer du Québec. Le soccer à 9 est arbitré par un arbitre et deux arbitres assistants.

3.3 Après le match

3.3.1 Protêt

- L'arbitre doit laisser tout entraîneur ou responsable d'équipe (le capitaine en certain cas) qui le désire inscrire à l'endroit approprié sur la feuille de match les remarques de ces réclamations ou signaler un protêt. L'arbitre ne doit pas porter jugement ou commentaire sur leur protêt.
- Le protêt doit être inscrit sur la feuille de match *avant* ou *après* le match et non pendant le match.
- Tout plaignant doit signer son nom sur la feuille de match.
- Si cela est possible, un arbitre assistant devrait servir comme témoin avec l'arbitre.
- Après avoir lu le protêt, l'arbitre doit signer son nom au bas de la signature du plaignant ; en cas de problème, celle-ci prouvera que l'arbitre a pris connaissance de la réclamation ou du protêt.

3.3.2 Rapports et feuilles de match

- Les responsables des équipes doivent signer les feuilles de match après avoir bien pris note de son contenu à la fin de la partie.
- Tout rapport et feuilles de match complétés devra parvenir au plus tard 48 heures après le match.
- Les rapports disciplinaires et/ou d'incidents doivent être envoyés par courriel à Eduard-Nick Pascalau, directeur de compétition (competition@arsrs.com) et à Luis Pulgar (pulgar_luis@hotmail.com) dans un délai de 48h maximum.

4.0 TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTES LIGUES 2013

	Soccer à 7	LSRRS A	LIZ2 AA		LIZ2 Senior	LSM	Interville
Substitutions	-But -Coup de pied de but -Mi-temps -Joueur blessé -Touche offensive	-But -Coup de pied de but -Mi-temps -Joueur blessé -Touche offensive	-But -Coup de pied de but -Mi-temps -Joueur blessé -Touche offensive (U11 et U12 uniquement)		-But -Coup de pied de but -Mi-temps -Joueur blessé	-But -Coup de pied de but -Mi-temps -Joueur blessé -Touche offensive	-But -Coup de pied de but -Mi-temps -Joueur blessé -Touche offensive
Nombre de joueurs	Min : 5 Max : 15	Min : 7 Max : 18	<u>Soc-à-11</u> Min: 7 Max: 18	<u>Soc-à-9</u> Min: 6 Max: 18	Min : 7 Max : 18	Min : 7 Max : 18	Min : 8 Max : 20
Délai d'attente	30 minutes	30 minutes	15 minutes		15 minutes	30 minutes	30 minutes
Écart de Buts	6 buts et plus, l'équipe perdante <u>peut</u> demander à l'arbitre d'arrêter, si l'équipe décide de continuer, buts et cartons sont comptabilisés	6 buts et plus, l'équipe perdante <u>peut</u> demander à l'arbitre d'arrêter, si l'équipe décide de continuer, buts et cartons sont comptabilisés	Aucun arrêt de match pour écart de buts		Aucun arrêt de match pour écart de buts	6 buts et plus, l'équipe perdante <u>peut</u> demander à l'arbitre d'arrêter, si l'équipe décide de continuer, buts et cartons sont comptabilisés	6 buts et plus, l'équipe perdante <u>peut</u> demander à l'arbitre d'arrêter, si l'équipe décide de continuer, buts et cartons sont comptabilisés
Durée des matchs	2x25 minutes	U11-U12 : 2x30 U13-U14 : 2x35 U15-U16 : 2x40 U17-U18 : 2x45	U11-U12 : 2x30 U13-U14 : 2x35 U15-U16 : 2x40 U17-U18 : 2x45 U21: 2x45		2x45 minutes	2x45 minutes	U12: 2 X 30 U13-U14 : 2x35 U15-U16 : 2x40 U17-U18 : 2x45 U21: 2x45
Homologation des matchs	Poster feuilles de matchs	PTS-REF + poster feuilles	PTS-REF + poster feuilles		PTS-REF + poster feuilles	PTS-REF + poster feuilles	Selon politique du club receveur
Entrée protocolaire	NON	NON	OUI		NON	NON	NON

5.0 AGRESSIONS PHYSIQUES ENVERS UN ARBITRE

Si, en tant qu'arbitre, vous êtes victime d'une agression physique, veuillez noter que les démarches disciplinaires auprès de la Région et de la Fédération sont obligatoires. Les démarches judiciaires demeurent optionnelles mais fortement recommandées, et ce dans le but d'obtenir une plus grande réparation des droits lésés.

5.1 *Juste après l'incident*

- Gardez votre sang froid et votre calme.
- Ne tentez pas de vous faire justice vous-même en ayant recours à la violence physique envers votre ou vos agresseurs.
- Si vous avez arrêté la partie ne la recommencez pas
- Reprenez vos esprits et demandez immédiatement qu'on appelle la police.
- Si vous croyez être blessé gravement, demandez qu'on appelle une ambulance.
- Tentez de vous remémorer le déroulement des événements de la façon la plus exacte possible. Si vous étiez accompagné d'assistants arbitre, établissez une version unique des faits. Si vous n'étiez pas accompagné d'assistants arbitres, demandez l'aide d'une personne dite neutre qui aurait été témoin des faits.
- Conserver la ou les cartes d'affiliation des joueurs et entraîneurs qui vous ont agressé. S'il s'agit de spectateurs, essayez d'obtenir avec l'aide des gens présents les renseignements complets concernant ceux-ci ; nom, adresse, etc.
- Notez les noms et numéros de téléphone des gens qui peuvent témoigner en votre faveur.
- Ne proférez aucune menace ou insulte susceptible d'être interprétée contre vous.
- L'équipe receveuse est responsable de votre sécurité. Si l'équipe receveuse était responsable de l'agression, l'équipe visiteuse est responsable de vous protéger.

5.2 *Après avoir quitté le terrain*

- Même si vous pensez être légèrement blessé, rendez-vous immédiatement à la clinique médicale ou à l'urgence d'un hôpital afin de passer un examen médical complet. Il est très important de photographier vos marques ou blessures apparentes car cela pourrait être utile lors de votre ou vos futures réclamations.
- Communiquer le plus rapidement possible avec les responsables de l'arbitrage et faire parvenir votre rapport de match décrivant les événements ainsi que le formulaire du rapport disciplinaire sur le site web de l'ARSRS dans les 48 heures suivant l'incident.
- Ne communiquez pas avec vos agresseurs; dites leur de s'adresser à votre avocat. Si on vous fait des menaces, avertissez immédiatement la police.
- Une fois une plainte déposée auprès de la police, seul le tribunal peut accepter de retirer votre plainte ou favoriser une entente hors cour.
- Si votre agresseur plaide coupable, les procédures s'arrêtent immédiatement. Par contre, en plaidant non coupable, un procès sera tenu.
- Si on vous offre de l'argent pour retirer votre plainte, refusez.

Votre comité d'arbitrage peut vous fournir sur demande des renseignements supplémentaires.

6.0 ANNEXE

A. Tarifs été 2013 :

Catégorie	Arbitre	Arbitre assistant	Durée d'un match (minute)
U-9	23 \$		2 x 20
U-10	23 \$		2 x 25
U-11 (Soccer à 9)	26 \$	17 \$	2 x 30
U-12	26 \$	17 \$	2 x 30
U-13/14	31 \$	20 \$	2 x 35
U-15/16	38 \$	24 \$	2 x 40
U-17/18	44 \$	28 \$	2 x 45
U-21	50 \$	31 \$	2 x 45
Sénior Masculin			
Div. 1 (LIZ2)	52 \$	31 \$	2 x 45
Div. 2 (LIZ2)	50 \$	31 \$	2 x 45
LSM A	50 \$	31 \$	2 x 45
Div. Vétérans	50 \$	31 \$	2 x 45
Sénior Féminin			
LIZ2	50 \$	31 \$	2 x 45
LSM A (Div. 1)	50 \$	31 \$	2 x 45
LSM A (Div. 2-4)	50 \$		2 x 45

B. Tarifs hiver 2013

Catégorie	SOCCER À 7	SOCCER À 9 (2 x Arb)		SOCCER À 11		Durée d'un match (minute)
				Arb	Ass	
U-10	22 \$					2 x 25
U-11	24 \$	26 \$	17 \$			2 x 25
U-12	24 \$	26 \$	17 \$			2 x 25
U-13	26 \$	26 \$	17 \$	28\$	18\$	2 x 25
U-14	26 \$	26 \$	17 \$	28\$	18\$	2 x 25
U-15	28 \$			30\$	19\$	2 x 25
U-16	28 \$			30\$	19\$	2 x 25
U-17	28 \$			30\$	19\$	2 x 25
U-18	28 \$			30\$	19\$	2 x 25
Sénior LSM	36 \$					2 x 34
Sénior Industriel	36 \$					2 x 34

C. Code de déontologie de l'arbitre

- Il n'officiera qu'avec l'autorisation de l'assignateur;
- Il portera l'uniforme réglementaire et tout ce qui s'y rattache;
- Il aura un tenu propre et soigné;
- Il aura obligatoirement son livre de règlement et appliquera les règlements avec impartialité;
- Il se présentera sur le terrain au moins trente minutes avant l'heure officiellement prévu pour le coup d'envoi, en tenue et prêt à officier;
- Il complétera convenablement les rapports de partie dans les délais prescrits;
- Il devra se déplacer par ses propres moyens; il lui est donc défendu de se faire transporter par l'une ou l'autre des équipes concernées;
- Il évitera toute forme de familiarité qui pourrait porter atteinte à son intégrité;
- Il n'échangera aucune partie avec l'un de ses confrères sans l'autorisation préalable de son assignateur;
- Il respectera les politiques et procédures d'assignation;
- Il s'abstiendra de critiquer, en privé ou publiquement, tout arbitre, évaluateur, instructeur, inspecteur de match ou tout autre membre de l'ARSRS, de ses comités ou de ses sous-comités;
- Il participera obligatoirement à un stage de recyclage annuel ainsi qu'aux rencontres et conférences prescrite;
- Il se conduira avec dignité tant sur le terrain qu'à l'extérieur et, par son exemple, s'appliquera à démontrer les principes d'esprit sportif et gagner le respect de ceux qu'il sert;
- Un arbitre ne peut offrir ses services pour des rencontres pour lesquelles il n'a pas été officiellement désigné par les autorités compétentes, sauf s'il assiste à un match en qualité de spectateur et que l'arbitre et/ou l'arbitre assistant est/sont absent(s), auquel cas, il est tenu d'offrir ses services. Dans le cas où plus d'un arbitre est disponible, le choix se fait dans l'ordre par les arbitres assignés ou les clubs impliqués. Si l'arbitre est absent, l'arbitre le plus haut gradé des trois prendra sa place;
- Il ne permettra à des personnes non autorisées de pénétrer dans le vestiaire des arbitres, avant, pendant et après le match;
- Il respectera tous les règlements mentionnés à l'intérieur de ce rapport et ceux qui pourraient s'y greffer ultérieurement.